

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL du jeudi 5 octobre 2023

Adopté lors de la séance du Conseil communal du jeudi 9 novembre 2023

Présidence : Alberto FERNANDEZ

Membres : 43

Présents : 36

Excusés : MM. FOHOUE Clyde, KARLEN Jérôme, MAILLARD Alain, SCARABELLI Gianluca, ZAUGG Andreas

Absents : MM. FELLRATH Xavier, SCHEIDEGGER Frédéric

Ordre du jour :

1. Bienvenue
2. Appel
3. Ratification de l'ordre du jour
4. Ratification du PV de la séance du 22 juin 2023
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Communications des délégués auprès des associations intercommunales
8. Élections de postes à pourvoir
 - 8.1. Élection d'un membre pour la Commission de recours en matière d'impôts et taxes
 - 8.2. Élection d'un délégué auprès de l'AET STEP Haut-Talent
 - 8.3. Élection d'un délégué suppléant auprès de l'AET STEP Haut-Talent
 - 8.4. Élection d'un délégué auprès de l'ASICE
 - 8.5. Élection d'un délégué suppléant auprès de l'AET-STEP d'Echallens
9. Préavis n° 19-2023 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 100'000.- (Cent mille francs suisses) pour l'uniformisation et la mise à niveau des moyens d'affichage numérique, conformément aux recommandations cantonales, dans les différents collèges primaires de la commune
10. Divers et propositions individuelles

1. Bienvenue

Le Président souhaite la bienvenue à l'Assemblée.

Il passe la parole à la secrétaire pour procéder à l'appel.

2. Appel

La secrétaire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président invite l'assemblée à se lever et à respecter quelques instants de silence afin de se recueillir en la mémoire du Municipal *Gérald Chambon*.

3. Ratification de l'ordre du jour

Personne ne souhaitant intervenir, le Président soumet au vote l'ordre du jour. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. Ratification du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023

Mme E. JEANFAVRE, page 11, premier paragraphe, précise qu'il convient de remplacer son nom par « M. D. GEBARA ».

Plus personne ne souhaitant intervenir, le Président soumet au vote le procès-verbal modifié de la séance du 22 juin 2023.

Le procès-verbal modifié de la séance du 22 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

5. Communications du Bureau du Conseil

Décès du Municipal *Gérald Chambon* : la nouvelle de sa mort à 50 ans a été un choc immense et de nombreux Conseillers et citoyens ont pris part à la cérémonie d'adieu qui a eu lieu le 21 septembre 2023 à la Maison villageoise. Le Président laisse le soin à la Municipalité d'évoquer ce décès dans le cadre de ses communications.

Démission du Conseiller *Christian DURUSSEL* : en raison de son élection à la Municipalité, il a été contraint de démissionner du Conseil. Le Président invite l'Assemblée à se lever afin de le féliciter pour son élection. Il a été assermenté le 28 juin dernier dans les locaux de la Maison de Commune, en présence de Samuel Debossens, Déborah Lopez, Alberto Fernandez et Christine Rais El Mimouni. Il n'a pas été attendu la présente séance pour assermenter M. Ch. DURUSSEL afin qu'il puisse participer aux séances de Municipalité de cet été.

Le Président salue l'arrivée du Syndic, M. Th. AMY, qui avait averti au préalable de son léger retard.

Démission du Conseiller Patrick KUCERA : en raison de son activité professionnelle, il a été contraint de démissionner du Conseil et des associations intercommunales pour lesquelles il était délégué.

Démission du Conseiller Jean-Nicolas REHM : en raison de son déménagement hors de la Commune, il a été contraint de démissionner du Conseil. Le Président remercie ces deux Conseillers pour leur engagement et le temps consacré à la bonne marche de notre Commune.

Démission du Conseiller Florian BOVET : en raison d'un changement d'activité professionnelle et d'horaires tardifs, il a été contraint de démissionner du Conseil.

Démission du Conseiller Kevin MAYOR : en raison de son déménagement hors de la Commune, il a été contraint de démissionner du Conseil. Le Président le remercie pour son engagement, notamment en tant que scrutateur et au bureau électoral, durant ces deux dernières années.

Démission de la Conseillère Myriam MESSERLI : en raison de son déménagement hors de la Commune, elle a été contrainte de démissionner du Conseil. Toutefois, la secrétaire du Conseil peut être élue hors Conseil, raison pour laquelle elle continuera à occuper cette fonction, ayant été élue pour toute la législature. Le Président invite tout Conseiller qui le souhaiterait à lui faire part de toute remarque à ce sujet.

Élections complémentaires du Conseil communal : en raison des nombreuses démissions récentes, seuls 43 membres sont encore en fonction. Le Conseil devra ainsi organiser des élections complémentaires, d'autant plus que le seuil légal pour que le Conseil puisse valablement siéger est de 44 Conseillers.

La Préfecture a été informée de cette situation afin que la Commune puisse être autorisée à tenir la présente séance du Conseil. Elle a autorisé la tenue de dite séance, après consultation de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). La Préfecture a précisé que la majorité absolue devait être atteinte, soit 28 membres, pour que le Conseil puisse valablement délibérer. En effet, à la suite de nouvelles discussions avec la DGAIC, il est apparu que la règle, depuis un récent arrêt du Tribunal cantonal datant d'il y a quelques mois et opposant la Commune de Prilly aux autorités cantonales, est que le quorum doit se calculer, pour toute la législature, sur la base du nombre d'élus au début de celle-ci, soit 28 pour Cugy (55/2 + 1). Cette règle est valable tant et aussi longtemps que le Tribunal fédéral n'aura pas tranché le recours que la Commune de Prilly a déposé contre l'arrêt du Tribunal cantonal. Si le Tribunal fédéral donne raison à la Commune de Prilly, l'ancienne pratique pourra à nouveau avoir cours (quorum selon les membres en fonction). Toutefois, tant que l'arrêt du Tribunal fédéral n'est pas rendu, il convient de retenir un quorum de 28.

À ce sujet, l'art. 26 de la Loi sur les communes vaudoise est quelque peu imprécis, puisqu'il y est indiqué que : « Le conseil communal ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment la majorité absolue du nombre total de ses membres », ne précisant ainsi pas si le total se réfère aux membres élus initialement ou en fonction.

Pour conclure, le Président invite les Conseillers à ne manquer aucune séance et rappelle en particulier l'importance du Conseil de décembre, lors duquel le budget 2024 est adopté.

Ainsi, au vu des démissions récentes, des élections complémentaires devront être organisées. La Préfecture et le Canton auraient souhaité une élection le 26 novembre prochain, ce qui signifie qu'il conviendrait de publier l'arrêté préfectoral le 16 octobre 2023 au pilier public et que la date limite pour le dépôt des candidatures serait le 30 octobre 2023.

À la suite d'échanges avec le Préfet et la DGAIC et au vu du fait que tenir une élection à si court terme est voué à l'échec, par manque d'information et de candidats, la date du 4 février 2024 a été retenue. Le Président invite tous les Conseillers à parler autour d'eux de ces élections complémentaires afin que la Commune puisse continuer à fonctionner correctement. Une séance d'information publique sera également organisée. Cette date est également celle retenue par la Municipalité pour l'élection d'un nouveau Municipal, en remplacement de Gérald Chambon.

Élections fédérales, 22 octobre 2023 : le Bureau électoral se réunira à cette occasion et le Président remercie d'ores et déjà les Conseillers ayant annoncé leur présence au dépouillement.

Le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

La Municipalité fait lecture de ses communications qui font partie intégrante du présent procès-verbal.

En page 4, titre « Budgets scolaires et parascolaires 2024 », deuxième ligne, Mme F. ROTH précise que le montant est en réalité CHF 5'141'005.-, et non CHF 1'141'005.-.

Le Président salue l'arrivée de M. R. GUIMOND, qui l'avait au préalable averti de son léger retard et qui porte le nombre de Conseillers présents à 36.

Le Président remercie la Municipalité et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

Mme S. WOKUSCH, déléguée auprès de l'EFAJE, indique que l'assemblée générale s'est tenue le 27 septembre 2023 et était en grande partie consacrée au budget 2024 et à l'adoption des statuts modifiés ensuite de la consultation des Communes. Les charges de personnel ont été augmentées de 2% en prévision de l'adaptation des salaires et du passage à la semaine de 40 heures. Du point de vue de l'accueil préscolaire, les garderies sont désormais en vitesse de croisière et plus aucune n'est en phase de démarrage.

La Commune de Cugy compte au 1^{er} janvier 2023 2699 habitants. Le budget total pour 2024 est de CHF 803'300.-. L'accueil familial représentera plus de 9'000 heures ; l'accueil préscolaire et parascolaire représenteront chacun environ 50'000 heures. L'administration générale, à raison de CHF 8.50.- par habitant, coûtera un peu plus de CHF 22'000.-. L'accueil familial coûtera plus de CHF 36'000.-, l'accueil préscolaire plus de CHF 296'000 et l'accueil parascolaire plus de CHF 446'000.-.

Deux nouveaux postes sont prévus : le premier est un poste de chargé de logistique et de maintenance à 75%, tâches jusqu'à lors assumées par les équipes éducatives ; le second est un poste à 100% permettant de renforcer le secteur qui s'occupe du calcul des revenus déterminants des familles. Ce second secteur demande beaucoup de travail car les situations des familles évoluent rapidement. Au surplus, la question de l'intérêt de transformer l'EFAJE (actuellement une association au sens de l'art. 60 du Code civil) en association intercommunale a à nouveau été abordée, une des raisons touchant à des problématiques de sécurité informatique. Finalement, un nouveau responsable financier a été engagé pour le début 2024.

M. A. LECLERCQ, délégué auprès de l'ASET-STEP d'Echallens, a participé le 28 septembre 2023 à une séance qui avait trait au budget. Le budget 2024 est d'un peu moins de CHF 200'000.-. Les postes principaux sont des honoraires de gestion et les intérêts des dettes, l'association devant s'endetter pour réaliser le projet. Le budget est en baisse de 25% par rapport à l'année précédente mais la quote-part de Cugy est en légère augmentation, pour représenter CHF 33'000.-. En effet, la quote-part est fixée en fonction du nombre de mètres cubes rejetés par les Communes. Cugy se situe sur deux bassins-versants et deux stations d'épuration. Jusqu'à lors, seul un des deux bassins-versants était pris en compte et, à partir de 2024, l'entier des mètres cubes rejetés par Cugy sera pris en compte, ce qui explique cette légère augmentation. La séance a débuté par un hommage à Gérald Chambon, qui était membre du Codir et avec qui le Conseiller avait échangé pour préparer le rapport de la Commission de gestion et des finances de l'association. Il sera remplacé par M. Ch. DURUSSEL au Codir.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. Élections de postes à repourvoir

En raison des différentes démissions récentes, plusieurs postes sont à repourvoir.

8.1. Élection d'un membre pour la Commission de recours en matière d'impôts et taxes

En raison de la démission de Ch. DURUSSEL, il convient d'élire un nouveau membre puisqu'il ne reste plus que deux membres dans cette commission.

Le Président indique avoir reçu la candidature de Mme D. LOPEZ et prie tout Conseiller intéressé par la fonction à le faire savoir. M. N. BUSSARD se présente comme candidat.

M. E. BRON présente le travail de la Commission, soit en général une dizaine de recours à traiter par année. Les recourants qui le souhaitent peuvent être auditionnés. Ces auditions se déroulent sur une ou deux soirées. Ensuite, les décisions sont rédigées et sont traitées par voie de circulation, puis adressées aux recourants et à la Municipalité.

Puisque deux candidats se sont présentés à ce poste, le Président rappelle que des bulletins devront être distribués, à moins qu'un des candidats ne décide de retirer sa candidature. M. N. BUSSARD retire sa candidature.

En l'absence d'autres candidats, le Président propose d'élire Mme D. Lopez par acclamation.

Est élue par acclamation Mme Déborah LOPEZ en tant que membre de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes.

8.2. Élection d'un délégué auprès de l'AET STEP Haut-Talent

En raison de la démission de Ch. DURUSSEL, il convient d'élire un nouveau délégué auprès de l'AET STEP Haut-Talent.

Le Président invite tout Conseiller intéressé par cette fonction à le faire savoir. M. P. GISCLON se porte candidat.

En l'absence d'autres candidats, le Président propose d'élire M. P. GISCLON par acclamation.

Est élu par acclamation M. Patrick GISCLON en tant que délégué auprès de l'AET STEP Haut-Talent.

8.3. Élection d'un délégué suppléant auprès de l'AET STEP Haut-Talent

Ce poste était vacant et le Président invite tout Conseiller intéressé par la fonction à le faire savoir. M. S. DEBOSENS se porte candidat.

En l'absence d'autres candidats, le Président propose d'élire M. S. DEBOSENS par acclamation.

Est élu par acclamation M. S. DEBOSENS en tant que délégué suppléant auprès de l'AET STEP Haut-Talent.

8.4. Élection d'un délégué auprès de l'ASICE

En raison de la démission de M. P. KUCERA, il convient d'élire un nouveau délégué auprès de l'ASICE.

Le Président indique avoir reçu la candidature de M. J. ROUVEYROL et invite tout Conseiller intéressé par cette fonction à le faire savoir.

En l'absence d'autres candidats, le Président propose d'élire M. J. ROUVEYROL par acclamation.

Est élu par acclamation M. Jean ROUVEYROL en tant que délégué auprès de l'ASICE.

8.5. Élection d'un délégué suppléant auprès de l'AET-STEP d'Echallens

En raison de la démission de M. P. KUCERA, il convient d'élire un nouveau délégué suppléant auprès de l'AET-STEP d'Echallens.

Le Président indique avoir reçu la candidature de Mme Ch. MESSERLI et invite tout Conseiller intéressé par cette fonction à le faire savoir.

En l'absence d'autres candidats, le Président propose d'élire Mme Ch. MESSERLI par acclamation.

Est élue par acclamation Mme Chantal MESSERLI en tant que déléguée suppléante auprès de l'ASET-STEP d'Echallens.

9. **Préavis 19-2023 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 100'000.- (Cent mille francs suisses) pour l'uniformisation et la mise à niveau des moyens d'affichage numérique, conformément aux recommandations cantonales, dans les différents collèges primaires de la commune**

Le Président invite Mme Ch. MESSERLI, rapporteuse de la Commission *ad hoc*, à présenter le rapport de la Commission.

La Commission *ad hoc* soutient ce préavis 19-2023, tel que présenté par la Municipalité, et propose au Conseil communal de l'accepter.

Le Président remercie Mme Ch. MESSERLI et invite M. Ph. MUGGLI, rapporteur de la COFIN, à présenter le rapport de la Commission.

La COFIN soutient ce préavis 19-2023, tel que présenté par la Municipalité, et propose au Conseil communal de l'accepter.

Le Président remercie M. Ph. MUGGLI et ouvre la discussion au sujet du préavis 19-2023.

M. R. GUIMOND comprend l'objectif de moderniser les équipements et se demande ce qu'il adviendra des anciens équipements qui sont encore en bon état.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le Président invite la Municipalité à répondre.

Mme Ch. RAIS EL MIMOUNI, pour répondre à R. GUIMOND, indique que certains des beamers qui se trouvent dans les différents collèges ont près de 15 ou 20 ans. Les beamers de la Cavenettaz ont 11 ans et les plus récents à l'Épi d'Or ont 8 ans. Il s'agit ainsi d'appareils anciens, voire complètement obsolètes et plus en état de fonctionner.

Le collège de la Combe qui est déjà passé aux ANF a mis de côté les beamers qui sont encore en bon état, l'un deux a été réutilisé au collège de la Chavannes. Puisque le remplacement est échelonné entre 2024 et 2025, les beamers qui sont en bon état seront conservés en cas de remplacement. L'ASICE a par ailleurs conservé quatre beamers du collège de la Combe et en a envoyé quelques-uns en Afrique. Il serait envisageable de procéder de la même manière pour les beamers qui seront changés à l'avenir.

Le Président remercie la Municipale pour ses explications. Plus personne ne souhaitant intervenir, il soumet le préavis 19-2023 au vote.

Le préavis 19-2023, tel que présenté par la Municipalité, est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. Divers et propositions individuelles

Le Président invite tout Conseiller qui le souhaiterait à prendre la parole.

M. D. GEBARA, au sujet de l'avant-projet d'extension de la Combe, constate ne pas avoir vu de publication au sujet d'une procédure ouverte.

M. N. BUSSARD, au sujet du chantier au croisement des chemins du Coteau et de Bellevue qui dure depuis sept ans, souhaite savoir où en est l'échéancier établi entre les propriétaires, les voisins et les autorités. Il souhaite également que la Municipalité confirme que tout ce qui a été construit à ce jour est en conformité avec la mise à l'enquête et le permis de construire.

M. M. HESS, au sujet des panneaux photovoltaïques qu'il est prévu d'installer sur le toit de la Combe, se demande pourquoi ceux-ci sont payés par l'ASICE, au contraire des ANF objets du préavis 19-2023 qui sont payés par la Commune.

M. G. MENTO, au sujet de l'éclairage au Chemin de l'Esserpy, rappelle un vote qui a eu lieu il y a plusieurs années pour que l'éclairage y soit installé. Il se demande où en est cette installation au vu de l'hiver qui arrive.

M. M. VACLAVIK se demande si la Municipalité va organiser un événement au printemps sur le ramassage des déchets.

M. A. LECLERCQ, se demande pourquoi la clé de répartition des coûts de l'ASICE a changé, en effet le nombre d'élèves et d'habitants comptent désormais tous deux par moitié. Il estime que ce second critère est peu pertinent car n'est pas lié à ce premier et inversement. Il se demande également où en est le conflit qui oppose la Commune aux propriétaires de la moitié de la maison de la parcelle RF n°66, étant précisé qu'il a probablement un impact sur la centralité et les projets de la Municipalité.

Mme Ch. RAIS EL MIMOUNI, pour répondre à M. N. BUSSARD, précise qu'un échéancier a été demandé et qu'il est suivi par la Municipalité. Cet échéancier est exigé du propriétaire mais à son bon vouloir. Chaque deux semaines, un état des lieux de ce qui a été fait est présenté par les propriétaires. Il n'y a toutefois pas de moyens de pression pour faire avancer un chantier, si ce n'est arrêter le chantier, dont les conditions ne sont pas remplies en l'espèce. Ainsi, le chantier avance, même si très lentement.

Au sujet de la conformité des travaux avec le plan de mise à l'enquête, la Municipale relève s'être rendue quelques jours plus tôt sur le chantier avec M. Deillon du service technique afin d'analyser la conformité. Un élément est apparu non conforme : des percements et vitrages ont été réalisés et posés sur une façade de la sortie du garage. Il a été demandé au propriétaire d'enlever ces éléments. Pour le reste, le chantier est conforme.

Mme F. ROTH, pour répondre à M. D. GEBARA, indique que le projet est géré par le Codir de l'ASICE. Une étude de faisabilité en gré à gré a débuté au début de l'année 2021 et le projet d'appel d'offres sur invitation a débuté fin 2021-début 2022.

Pour répondre à M. M. HESS, le collège de la Combe appartient à l'ASICE, qui investit pour équiper son bâtiment. Les ANF sont financés par l'ASICE pour la Combe. Pour les autres collèges, propriétés des Communes, ces dernières se chargent des investissements.

Pour répondre à M. G. MENTO, il n'y a pas de projet d'extension à l'heure actuelle sur le chemin de l'Esserpy, mais ce dernier a bénéficié du projet global du contrat de performance énergétique. Les têtes des six points lumineux de cette rue ont été changées avec un système à détection.

Pour répondre à M. A. LECLERCQ, la nouvelle clé de répartition est en lien avec une forte variabilité difficile à gérer pour les Communes et permet de se calquer sur la pratique d'autres associations intercommunales.

M. Th. AMY, pour répondre à M. A. LECLERCQ, relève que la Municipalité attend la décision de la CDAP au sujet du recours des propriétaires sur l'une des décisions de la Commune. Une discussion a été tentée mais le propriétaire n'a pas souhaité entrer en matière. La Municipalité avance sur la suite des opérations pour cette parcelle RF n°66 et les parcelles qui l'entourent, étant précisé que le propriétaire voisin refuse de prendre part aux discussions car il souhaite valoriser sa parcelle de manière différente, ce qui est son droit.

Il restera toutefois une question essentielle et qui ne sera pas résolue par la CDAP, soit la possibilité de détruire complètement le bâtiment au vu de son état. Au vu des circonstances et de la situation, les deux propriétaires concernés sont favorables à cela mais demeure le problème de la façade classée en note 3. Ainsi, rien n'est clair et certain à l'heure actuelle et il convient encore d'attendre.

M. Ch. DURUSSEL demande à M. M. VACLAVIK de préciser sa requête au vu du fait qu'il a repris son dicastère deux semaines auparavant.

M. M. VACLAVIK rappelle que la Municipalité avait organisé en 2022 une journée de ramassage des déchets en collaboration avec les scouts. Il constate que de plus en plus de déchets s'accumulent aux abords des routes et des chemins utilisés par les écoliers. Afin que la population puisse s'engager et afin d'envoyer un bon signal, il propose de reconduire l'opération, qui permet de ramasser de nombreux déchets. D'autres Communes ont également organisé de telles journées. Le Conseiller souhaiterait ainsi que la Municipalité puisse organiser une journée similaire en 2024 et améliorer la communication afin d'augmenter la participation.

M. Ch. DURUSSEL a pris bonne note qu'une telle journée pourra être organisée. Au sujet du ramassage régulier des déchets aux abords des routes, le service de voirie s'en occupera.

M. M. VACLAVIK constate que le service de voirie n'est pas toujours très efficace et que l'action proposée est positive à plusieurs égards, notamment pour responsabiliser les élèves.

M. Ch. DURUSSEL a pris bonne note de la demande et indique qu'une telle journée sera organisée en 2024.

M. G. MENTO constate qu'il n'y a pas du tout d'éclairage sur le chemin de l'Esserpy.

Mme F. ROTH relève que certaines parties du chemin de l'Esserpy sont privées et d'autres publiques. Elle prend note du dysfonctionnement afin de pouvoir vérifier la situation.

M. G. MENTO ajoute qu'il n'y a pas de poteaux d'éclairage aux abords du chemin.

Mme F. ROTH contrôlera la situation.

M. R. GUIMOND, au sujet de l'intervention de Mme S. WOKUSCH, relève les nombreuses discussions qui se sont déroulées au Conseil communal au sujet des associations intercommunales et du fait que celles-ci prennent des décisions que les Conseils communaux ne peuvent qu'accepter. Il souhaiterait dès lors connaître la procédure pour transformer l'EFAJE en association intercommunale, soit si elle peut prendre cette décision seule ou si les Conseils communaux devront voter.

M. J.-P. STERCHI, pour répondre à M. R. GUIMOND, indique que la demande de l'assemblée faite au Comité de l'EFAJE était d'analyser, plus en profondeur que lors d'une première analyse, les différences, avantages et inconvénients entre une association au sens de l'art. 60 du Code civil et une association intercommunale. Il ajoute qu'une association intercommunale a des règles similaires à un Conseil communal. En terme d'accueil familial, les différents réseaux du Canton sont en majorité des associations au sens de l'art. 60 du Code civil. Pour le reste, il s'agit d'associations intercommunales, de fondations ou de réseaux communaux.

Les statuts adoptés par l'EFAJE renforcent la position du Comité de l'association car il devient un conseil d'administration avec la possibilité d'engager en son sein des personnes qui ne sont pas nécessairement issues d'exécutifs de Communes mais ayant des compétences qui manqueraient au sein de ce conseil. Ce fonctionnement s'éloigne ainsi de celui des associations intercommunales. Dans tous les cas, le conseil d'administration de l'EFAJE sera composé d'une majorité de représentants de Commune, soit au moins cinq Municipaux sur les neuf membres. Les quatre autres personnes peuvent être des Municipaux ou des personnes externes avec des compétences particulières. Une telle possibilité n'existe pas dans les associations intercommunales.

Il n'est ainsi pas certain que l'assemblée de l'EFAJE décide d'un changement en association intercommunale. Avec l'association sous sa forme actuelle, l'assemblée générale, constituée de deux délégués des conseils communaux ou généraux et d'un délégué de l'exécutif pour chaque Commune, décide (ex. adoption des nouveaux statuts lors de la dernière assemblée).

En comparaison, les statuts l'ARASPE, association intercommunale, sont en cours de révision. Ainsi, dans chaque commune concernée par l'ARASPE, une commission a été créée afin d'analyser la proposition de modification et rédiger un rapport. Le comité de l'ARASPE condensera ces remarques et proposera une nouvelle version des statuts, que les Conseils communaux et généraux ne pourront qu'accepter ou refuser, sans modification possible.

Enfin, l'assemblée de l'EFAJE souhaite que le Conseil d'administration produise un rapport plus détaillé pour mettre en évidence les avantages et désavantages des associations et associations intercommunales.

M. Ph. VALLELIAN souhaiterait savoir quelle suite sera donnée à la Commission municipale de police et de sécurité (COPS) suite au décès du Municipal Gérald Chambon.

M. Th. AMY, pour répondre à M. Ph. VALLELIAN, indique que les travaux de la COPS sont suspendus. Une répartition temporaire des dicastères des différents Municipaux a été effectuée et ainsi, les travaux de la COPS, sont du ressort de plusieurs Municipaux. De nouveaux projets ne seront pas lancés avant l'élection d'un nouveau Municipal. Le Syndic ne peut ainsi pas répondre dans l'immédiat sur l'activation de cette Commission.

M. J.-P. STERCHI rappelle qu'une séance de la COPS est agendée le 24 octobre 2023 et que, d'ici là, il prendra connaissance des différents documents. Le travail de la Commission reprendra, mais peut-être à un rythme plus lent au vu des circonstances.

Mme Ch. MESSERLI, au sujet des panneaux solaires qui seront installés sur le bâtiment de la Combe, indique se réjouir de cette décision car leur installation avait été refusée par l'ASICE il y a plusieurs années.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h33.

CONSEIL COMMUNAL

Le Président :
A. FERNANDEZ

La Secrétaire :
M. MESSERLI

Cugy, le 8 octobre 2023



Communications de la Municipalité au Conseil communal

Séance de l'Organe délibérant du 5 octobre 2023

1. Administration générale (Thierry Amy)

Décès de Gérald Chambon - Remerciements

La Municipalité tient ici à remercier les nombreuses conseillères et conseillers qui lui ont adressé des mots de soutien suite au décès de Gérald Chambon et qui ont aimablement participé à la cérémonie d'adieu du 21 septembre passé. La Municipalité a été très sensible à ces marques de considération et de sympathie durant ces temps difficiles.

Répartition des dicastères

La disparition de notre collègue a également amené la Municipalité à devoir se réorganiser et à répartir les dicastères et autres charges et fonctions dont Gérald Chambon s'occupait de la manière suivante :

- Thierry Amy reprend la gestion des affaires générales de l'ORPC. La Municipalité ne souhaite plus être représentée au sein du Comité de Direction.
- Frédérique Roth reprend le dicastère des routes.
- Jean-Pierre Sterchi reprend le dicastère de la sécurité publique et représentera la Municipalité au sein de la Commission de naturalisation qui s'occupe d'auditionner les candidats qui désirent obtenir la nationalité suisse.
- Philippe Flückiger reprend les dicastères des services industriels, des affaires culturelles et loisirs et des sociétés locales. Il intégrera également le Comité de Direction du SDIS Haut-Talent.
- Christian Durussel reprend les dicastères de la voirie, la gestion des déchets (déchetterie) et de l'assainissement. Il intégrera également les Comités de Direction de l'ASET et de l'AET.
- Christine Rais El Mimouni reprend la gestion des cours d'eau qui a été intégrée au dicastère des forêts. Elle reprend spécifiquement la gestion du Point de Rencontre d'Urgences (PRU) en tant que responsable des bâtiments communaux.

Elections complémentaires

Afin de pouvoir remplacer notre collègue, la Municipalité a fixé d'entente avec la Préfecture la date des élections complémentaires au 4 février 2024. L'affichage auprès du public aura lieu à partir du 22 décembre 2023. Le dépôt des listes et le transfert du rôle devra avoir lieu d'ici le 8 janvier 2024. Le matériel de vote sera reçu par la population à partir du 23 janvier 2024. En l'absence de tout candidat lors de ce premier tour, un second tour de scrutin sera organisé le 25 février 2024 avec un dépôt des listes le 6 février 2024 et une réception du matériel de vote le 20 février 2024.

En vue de ces élections, la Municipalité encourage toutes les conseillères et conseillers du Conseil communal de Cugy à se poser la question d'une éventuelle candidature au poste de Conseiller municipal de notre Commune. Il est important que ce poste soit repourvu rapidement et le soit par des personnes qui connaissent les dossiers actuellement traités au niveau communal. La Municipalité prendra bien évidemment divers contacts au sein de la population afin de pouvoir réunir des candidatures valables dans les délais impartis.



Tous les membres de la Municipalité se tiennent dès maintenant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire en lien avec la fonction de Conseiller municipal de notre Commune, ainsi qu'avec l'organisation de l'élection. En cas de pluralité de candidatures, la Municipalité se réserve la possibilité d'organiser une séance d'information à la population, comme cela s'est fait dans le passé.

Ressources humaines : recrutement Secrétaire municipal et Boursier communal

Comme vous avez certainement pu le lire, la Municipalité a lancé dans le courant du mois d'août les processus de recrutement à la fois d'un nouveau Secrétaire municipal et d'un Boursier en remplacement de notre Boursière actuelle, Anne Bertusi Pache, qui prendra sa retraite en août 2024. Des annonces sont parues à la fois dans la presse écrite et sur Jobup. Elles ont permis de récolter environ 70 candidatures pour le poste de Secrétaire municipal et une trentaine de candidatures pour le poste de Boursier communal. Malheureusement, comme c'est souvent le cas dans ce genre de processus de recrutement, seuls quelques dossiers en lien avec chaque poste remplissaient toutes les conditions requises. C'est ainsi que la Municipalité a entrepris l'audition de plusieurs candidats pour chaque poste lors d'un processus basé sur deux entretiens successifs pour les meilleurs candidats.

Ce processus a permis à la Municipalité d'identifier un dernier carré de candidats qualifiés, respectivement suffisamment expérimentés pour les deux postes au concours. Dès les dernières clarifications requises apportées, la Municipalité sera en mesure de prendre sa décision définitive et de conclure les contrats d'engagement avec les candidats retenus, très certainement dans le courant du mois d'octobre. »

2. Urbanisme (Thierry Amy)

Révision du plan d'affectation communal : état des lieux

Au début de l'été, la Municipalité recevait de la part de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) son rapport d'examen préalable sur le projet de plan d'affectation communal (PACom) et son règlement d'application (Règlement sur l'aménagement du territoire et des constructions). Sur cette base, la Municipalité a d'ores et déjà entrepris plusieurs démarches afin de se conformer aux recommandations de la DGTL. Sur d'autres points plus complexes, des séances bilatérales ont été organisées afin d'échanger sur certains aspects techniques avec la DGTL et d'autres services de l'Etat, notamment la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). A ce jour, les discussions ont pu avancer et la Municipalité a bon espoir de pouvoir terminer ces échanges techniques durant cet automne et ainsi pouvoir lancer son processus de communication, puis la procédure de mise à l'enquête du PACom et de son Règlement d'application au début de l'année prochaine.

Dans ce contexte, il convient également de relever que la DGTL a d'ores et déjà autorisé la Commune de Cugy de pouvoir revoir la planification de ses zones d'activités dans le sens de la réglementation résultant du Système de gestion des zones d'activités (SGZA) qui sera prochainement soumise à l'adoption de toutes les communes du Gros-de-Vaud. Cette planification nécessitera un dernier passage auprès de la DGTL, qui pourra être effectué en parallèle aux diverses démarches effectuées actuellement. A noter qu'un préavis relatif à l'adoption du Système de gestion des zones d'activités pour la région Gros-de-Vaud sera soumis à ce conseil dans le courant du premier semestre 2024. De plus amples informations vous seront fournies à ce sujet le moment venu.



3. Affaires sociales (Jean-Pierre Sterchi)

Engagement d'un TSP avec la Commune du Mont-sur-Lausanne – Démenti

Une communication vous avait été faite le 23 juin concernant le projet d'engagement d'un TSP, en début de l'année 2024, en collaboration avec la Commune du Mont-sur-Lausanne. Cette dernière a, depuis, changé d'avis pour des raisons liées à son fort développement démographique.

En effet, un renforcement important de son administration étant impératif, l'engagement d'un TSP ne représentait plus une priorité suffisante pour l'envisager en 2024. Ainsi, la Commune de Cugy, en raison du besoin actuel de disposer d'un tel soutien, va proposer l'engagement d'un TSP pour elle-même dans le cadre du budget 2024. Il est possible que la commune du Mont-sur-Lausanne s'approche de nous en 2025 ou 2026 pour relancer ce projet commun qui avait du sens.

Service d'Aide Familiale

Ce service dont vous recevez traditionnellement des nouvelles dans le cadre du rapport annuel de la Municipalité, a besoin actuellement de ressources complémentaires. En effet, répondant essentiellement à des demandes de transports, ce service intercommunal connaît un grand succès avec, par exemple pour 2022, 19 863 KM effectués et 1047 transports ce qui représente un record. Le SAF dispose pour répondre à ces demandes de 30 bénévoles issus des 5 villages concernés. Les bénévoles provenant de Cugy sont en nombre insuffisant actuellement et il s'agit de renforcer cet effectif. Une annonce sera faite dans les Reflet de Cugy mais sachant que le bouche-à-oreille représente souvent la meilleure publicité, j'informe le Conseil communal afin que vous puissiez en parler autour de vous. Alors si vous connaissez des personnes qui ont du temps libre et l'envie d'aider, parlez-leur de cette possibilité de devenir chauffeur bénévole.

En cas de questions, et d'intérêt, merci de contacter les coordinatrices au 076 427 66 24.

Atelier de sensibilisation à la réanimation cardio-respiratoire

A la suite de l'installation d'un défibrillateur à l'entrée de la Maison villageoise, un atelier de sensibilisation à la réanimation cardio-respiratoire a été proposé à la population le 20 septembre 2023. 40 personnes ont participé à ces 2 heures de formation qui avaient pour buts d'/de :

- Identifier un arrêt cardiaque
- Se familiariser avec un défibrillateur
- Avoir les bons réflexes
- Savoir réagir en attendant l'arrivée des secours

Un autre but, Estimer son aptitude/sa motivation à suivre la formation complète BLS-AED, avait été fixé afin de permettre à celles et ceux qui le souhaiteraient de compléter cette sensibilisation en suivant un cours complémentaire. Cette formation permettant, si la personne en a la motivation, de rejoindre le réseau des First responders (FR). Les FR sont formés pour dispenser les premiers gestes de réanimation et de défibrillation, en attendant l'arrivée des secours professionnels.

Ce sont finalement 26 personnes qui se sont inscrites à ce cours et plusieurs viendront grossir les effectifs des FR ce qui est réjouissant.

4. Formation et Jeunesse (Frédérique Roth)

Rentrée scolaire 2023

D'une manière générale, la rentrée scolaire s'est bien passée.

Les efforts consentis au niveau des enclassements à domicile ont porté leur fruit avec un nombre d'élèves transportés en diminution, des temps de parcours et d'attente raccourcis et un nombre de surveillants de bus réduit. Au total, seuls 4% des élèves 1-4P sont enclassés hors de leur domicile, alors que le taux d'enclassement à domicile des élèves 5-6P est de 82%. Au niveau des élèves cugiérens, les taux d'enclassement hors domicile s'élèvent à respectivement moins de 1% pour les 1-



4P et à 25% pour les 5-6P, ceci en raison de la volonté pédagogique de ne pas modifier la composition des classes pour les élèves débutant leur 6e année.

Au total, l'ASICE comptabilise 1011 élèves à mi-août 2023, répartis dans 56 classes, 41 au niveau primaire et 15 au niveau secondaire. En plus des salles de classes, salles spéciales et salles de gymnastique, l'ASICE loue à la Commune de Cugy une salle de classe du collège de La Chavanne dévolue à ses bureaux administratifs depuis juillet 2023. Cette solution est provisoire, dans l'attente de la construction du projet d'extension du collège de La Combe.

Projet d'extension du collège de La Combe

Devant répondre aux besoins actuels et futurs à l'horizon 2040 de l'école à visée inclusive ainsi que les besoins administratifs de l'ASICE, le projet d'extension du collège de La Combe avance bien. Menée par le Comité de direction de l'ASICE sous la houlette d'un mandataire spécialisé et en collaboration étroite avec l'EPS de Cugy et environs et la Direction générale de l'enseignement obligatoire de l'Etat de Vaud (DGEO), la phase d'avant-projet est maintenant terminée.

Le projet poursuit son développement entre l'ASICE et la Commune de Cugy, propriétaire du terrain, qui vont formaliser un accord écrit de collaboration.

Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de La Combe

Avec l'adoption par le Conseil intercommunal de son préavis relatif à un crédit d'investissement de CHF 272'000.-, le Comité de direction de l'ASICE se réjouit de la prochaine mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de La Combe.

D'une puissance de 156 kW, cette installation vise une autoconsommation de 25%, le surplus de production pouvant être réinjecté dans le réseau ou mis à disposition d'éventuels autres bâtiments adjacents. Un appel d'offres public sera prochainement lancé afin d'identifier un fournisseur, la volonté étant de réaliser cette installation dans les meilleurs délais.

Budgets scolaires et parascolaires 2024

Lors de sa séance du 26 septembre dernier, le Conseil intercommunal de l'ASICE a validé les budgets scolaires et parascolaires 2024 pour des montants de respectivement CHF 1'141'005.- (+0.6% par rapport au budget 2023) et de CHF 428'900.- (+1.1% par rapport à l'année précédente).

Malgré cette hausse des budgets de l'ASICE, la Commune de Cugy verra ses budgets liés à l'enseignement primaire et secondaire baisser de plus de CHF 92'000.- par rapport à l'année précédente, ceci en raison d'une baisse dans l'effectif des élèves cugiérans.

Actuellement, la répartition des coûts de l'ASICE à charge des communes se fait sur le seul critère du nombre d'élèves par commune, induisant une forte variabilité des coûts d'une année à l'autre pour les communes. Devant ce constat, le Comité de direction de l'ASICE a lancé une réflexion et se montre favorable à la mise en place d'une nouvelle clé de répartition par commune basée à 50% sur le nombre d'élèves et à 50% sur le nombre d'habitants.

Une modification des statuts de l'ASICE sera proposée en ce sens, en parallèle au budget 2025 suivant le format MCH2. Le processus nécessitera l'aval du Conseil intercommunal de l'ASICE, des organes exécutifs et législatifs des communes ainsi que de l'Etat de Vaud. Un préavis vous sera présenté en ce sens dans le courant de l'année prochaine.

Conférence sur l'hyperconnectivité le 1er novembre 2023 à 20h00

En partenariat avec le Conseil d'Etablissement (CET) et l'Association des parents d'élèves (APE du Haut-Talent), l'ASICE organise une conférence sur la thématique de l'hyperconnectivité. Ouverte au public, elle aura lieu le mercredi 1er novembre 2023 à 20h00 au Collège de La Combe, en présence de Monsieur Nils Weber, psychologue et spécialiste de la thématique de l'hyperconnectivité.



5. Transports et mobilité (Frédérique Roth)

Trafic régional sur la ligne TL 60

Depuis l'année passée, les TL ont été rendus attentifs aux situations de saturation survenant le long de la ligne TL 60, notamment le matin en lien avec les transports scolaires de l'ASICE pour les 7P-11S et les formations post-obligatoires. Il n'est en effet pas rare que des usagers restent à quai et ne puissent pas monter dans les véhicules, péjorant fortement la qualité de service aux heures de pointe du matin.

Depuis la rentrée scolaire, le suivi des capacités a confirmé cette problématique de surcharge de la ligne TL 60 raison pour laquelle une mesure d'urgence a été mise en place depuis le 25 septembre. Il s'agit d'une doublure de la course de 7h01 au départ de Froideville. Les TL poursuivent leur veille active et l'observation de la répartition de la charge sur les autres courses.

Réussite de la première édition de Cyclomania

Menée conjointement avec les Communes d'Epalinges et du Mont-sur-Lausanne, l'action Cyclomania s'est achevée fin septembre. Les 294 participants de ce défi intercommunal ont parcouru quelques 20'607 kilomètres à pied et à vélo entre le 1^{er} et le 30 septembre 2023, permettant de qualifier cette action de promotion de la mobilité active de succès.

L'analyse des données fournies est en cours et permettront d'améliorer la planification et l'aménagement des infrastructures cyclables de Cugy.

La participation à la prochaine édition de Cyclomania est d'ores et déjà agendée pour septembre 2024.

6. Routes (Frédérique Roth et Christine Rais El Mimouni)

Rénovation de la route de la Bérallaz (Frédérique Roth)

Le réaménagement du chemin des Esserts étant à présent terminé (exception faite de la pose de l'enrobé final) et suite à l'acceptation du préavis n°18-2023, la réfection de la route de la Bérallaz va pouvoir commencer.

Les travaux débuteront le 23 octobre prochain, pour une durée estimative d'environ 6 semaines, sous réserve de conditions météorologiques défavorables. Au vu des gabarits existants, la circulation y sera complètement interdite, y compris pour les piétons et les vélos. Une signalisation ainsi que des déviations seront mises en place avec une information générale à la population cugiérane.

Fin de travaux au chemin des Esserts (Christine Rais El Mimouni)

Pour faire suite au préavis 09-2022, les travaux de réaménagement du Chemin des Esserts arrivent à terme. La construction d'un trottoir, la réfection complète de la chaussée, de l'éclairage public ainsi que le remplacement des conduites d'eaux usées (EU), eaux claires (EC), eau potable (EP) et mise en séparatif ont été réalisés. Le revêtement final sera posé au printemps 2024, quand les remblais seront stabilisés et ce, autant pour le trottoir que pour la chaussée. Ce procédé de pose différé est usuel après des travaux de pose de canalisations en profondeur.

L'entreprise de génie civil est en train de replier son installation de chantier, de remettre en ordre le site ayant servi d'installation de chantier et de terminer les retouches nécessaires. L'éclairage public fonctionne, les marquages provisoires et la pose de la signalisation routière suivent.

Les travaux encore à réaliser incombent au paysagiste qui est mandaté pour replanter les haies et la végétation qu'il a été nécessaire d'arracher pour la réalisation du chantier, notamment sur les parcelles faisant l'objet de servitudes



Une agape organisée par la Commune a réuni les riverains et les entreprises en date du 22 septembre pour clore ce chantier. Ainsi, la mise en place d'un trottoir, depuis longtemps attendu, permet de sécuriser un axe piétonnier largement utilisé par les résidents de la Fondation Echaud, les écoliers et la population.

7. Bâtiments communaux (Christine Rais El Mimouni)

Caveau de la Maison de Commune

Les travaux de transformation de l'ancien congélateur relatifs au préavis 15-2023 touchent à leur fin. Le caveau, comprenant cuisinette, WC et au bénéfice d'un accès indépendant des locaux de l'administration communale, pourra accueillir un maximum de 20 personnes à la fois.

A fin octobre, les conditions de location et une grille tarifaire seront mises en ligne sur le site internet de la Commune.

Une porte ouverte sera organisée dans le courant du mois de novembre. La date précise vous sera communiquée ultérieurement.

Parcelle 66 – Ancienne Ferme – Etat de situation

La réflexion globale de la Municipalité sur la centralité du Village englobant principalement les parcelles 1106, 66 et 80 (ancienne Forge) se poursuit.

Un bureau spécialisé a été approché pour accompagner la Municipalité dans sa vision et réalisation d'un projet global. Un montant pour un crédit d'étude est inscrit au prochain plan des investissements et un préavis y relatif sera présenté au Conseil Communal en début d'année prochaine.

En parallèle, le projet de l'ancienne Forge est en cours de révision. Une fois validé par la Municipalité, ce projet fera l'objet d'une mise à l'enquête et sera, dans le cadre de la centralité, également présenté au Conseil Communal.

La Municipalité